

SEANCE DU 10 OCTOBRE 2022

Objet :

Convention pour l'organisation
d'activités en arts et culture
à l'école élémentaire

N° : D - 2022-10-10-07

Nombre de Membres

Afférents Au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	22

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, René COUSIN, Marie CHOLLET, Marie-Josée GOTH, Agnès TOMASO, Thierry CELMA, Béatrice RIERA, Mylène NAUDIN, Laure GIMENO, Julien PUJOL, Olivier MONROS, Julien RIBES, Ludivine ALBERT.

Procurations : M. Yann RAMIREZ à Mme Françoise CRASSOUS, M. Didier MONTIER à M. Thierry CELMA, Mme Solène PELLE à Mme Géraldine ESCANDE, Mme Myriam AGUILA à Mme Laure GIMENO.

Absent : M. Jean-Philippe GARCIA.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Jeanne MULLER

Début de séance : 18H30

Monsieur le Maire donne au conseil lecture d'une proposition de convention d'organisation d'activités en arts et culture à l'école élémentaire impliquant des intervenants extérieurs rémunérés.

Cette convention est signée avec la Directrice de l'école élémentaire et Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription Béziers sud.

Elle établit les règles d'intervention de l'agent au sein de l'école et précise les différents projets scolaires qui doivent être abordés ainsi que les devoirs et obligations de l'intervenant auprès des élèves.

La convention est signée en début d'année scolaire pour une durée d'un an. Elle peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties en cas de non-respect des engagements prévus.

Il demande au Conseil de bien vouloir se prononcer,

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

A l'unanimité des présents + 4 procurations,

Approuve les termes de la convention d'organisation d'activités en arts et culture à l'école élémentaire impliquant des intervenants extérieurs rémunérés et,

Autorise Monsieur le Maire à la signer avec Mme la Directrice de l'école élémentaire et M. l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription Béziers Sud.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,

Le Maire,



Marie-Jeanne MULLER



Jean-François GUIBERT

Envoyé en préfecture le 12/10/2022

Reçu en préfecture le 12/10/2022

Affiché le **14 OCT. 2022**

ID : 034-213401359-20221010-D2022_10_10_007-DE

Après dépôt en Préfecture

De l'Hérault le **12 OCT. 2022**

Et publication ou notification

Du **14 OCT. 2022**

Le Maire :